

Année scolaire 2025-2026

École secondaire Pamphile-Le May

Annexe pour la communication aux parents Secondaire 2

1. PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE

La première communication que vous recevrez vers le 15 octobre 2025, vous donnera quelques informations à propos de :

- l'adaptation de votre enfant à l'école et du comportement de votre enfant;
- la progression au niveau des apprentissages.

2. LES EXAMENS ET LES BULLETINS

Étape	Durée	Remise des bulletins et rencontres avec les enseignants
1	27 août 2025 au 06 nov. 2025	Bulletins disponibles sur le portail le : (2025-11-12)
		Rencontre des enseignants le : (2025-11-13)
2	07 nov. 2025 au 12 fev. 2026	Bulletins disponibles sur le portail le : (2026-02-18)
		Rencontre des enseignants le : (2026-02-19)
3	16 fev. 2026 au 22 juin 2026	Bulletins disponibles sur le portail le : (2026-07-03)

3. PONDÉRATION DES ÉTAPES

1^{re} étape : 20 %

2^e étape : 20 %

3^e étape : 60 %

4. AUTRES COMPÉTENCES

L’instruction annuelle 2025-2026 permet encore cette année de recourir à la modalité d’application progressive. Ainsi, il est possible de n’évaluer qu’une compétence parmi les quatre énumérées ci-dessus à l’étape jugée la plus appropriée.

- Exercer son jugement critique
- Organiser son travail
- Savoir communiquer
- Savoir travailler en équipe

La compétence retenue sera évaluée à l’étape 3 :

Tous les niveaux : **Organiser son travail**

5. LES EXAMENS DE FIN D’ANNÉE

Une session d’examens est prévue en juin. Les dates des examens seront communiquées au courant du mois de mai 2026.

Traitement des absences lors des évaluations de fin d’année : La participation à une sortie éducative, à un voyage ou à une activité sportive ou culturelle à caractère participatif ne saurait justifier une absence à une évaluation de fin d’année. Les seuls motifs pouvant justifier une absence sont d’ordre médical. **Un billet du médecin est obligatoire afin de pouvoir reprendre un examen de fin d’année.**

Les motifs suivants sont reconnus pour justifier l’absence d’un élève à un examen de fin d’année :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale
- Décès d’un proche parent
- Convocation d’un tribunal
- Participation à un événement d’envergure nationale autorisé par le directeur de la sanction des études

Ces motifs devront toujours être appuyés par des documents officiels, émis par les autorités compétentes. Pour tout autre motif, la note 0 % sera donnée sur cette évaluation.

Matière : Français					
132208					
Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Lire	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1 ^{re} étape et au moins une compétence sur trois à la 2 ^e étape. Les trois compétences doivent être évaluées à la 3 ^e étape. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces des apprentissages des élèves.
Écrire	40 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Communiquer oralement	20 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants					
Nom			Anne-Marie Côté cotea75@cssdn.gouv.qc.ca		
Courriel			Carl Rodrigue rodriguec18@cssdn.gouv.qc.ca		
Informations générales			Selon les modalités en évaluation, l'épreuve obligatoires du ministère comptera pour 20% du résultat final de l'élève pour la compétence évaluée : C2 Écrire		

Matière : Mathématique					
063226					
Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Résoudre une situation-problème	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur deux à la 1 ^{re} étape et au moins une compétence sur deux à la 2 ^e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves pour les compétences non évaluées au bulletin.
Déployer un raisonnement mathématique	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants					
Nom			Félix Corneau		
Courriel			Marie-Neige Cyr		
			corneauf@cssdn.gouv.qc.ca cyrml0@cssdn.gouv.qc.ca		
Informations générales					

Matière : Anglais langue seconde

134204

Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Interacts orally in English	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1 ^{re} étape et au moins une compétence sur trois à la 2 ^e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Reinvests understanding of texts	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Writes and produces texts	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants Nom Adresse courriel	Julie Levesque levesquej2@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	<ul style="list-style-type: none"> • matières de la 1^{re}, de la 2^e ou de la 3^e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. Les modalités qui suivent devront être respectées : <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; • Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.

Matière : Anglais langue seconde, enrichi

136204

Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Interacts orally in English	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1 ^{re} étape et au moins une compétence sur trois à la 2 ^e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Reinvests understanding of texts	30 %	Résultat au bulletin LC2 ^(seulement)	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Writes and produces texts	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants Nom Adresse courriel	Geneviève Fauteux fauteuxg@cssdn.gouv.qc.ca Julie Levesque levesquej2@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	<ul style="list-style-type: none"> • matières de la 1^{re}, de la 2^e ou de la 3^e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. Les modalités qui suivent devront être respectées : <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; • Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.

Matière : Espagnol (LC2)

141242

Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Intégrer	34%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1 ^{re} étape et au moins une compétence sur trois à la 2 ^e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Comprendre	33%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Produire	33%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants Nom Adresse courriel	Julie Levesque levesquej2@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	

Matière : Sciences					
055204					
Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
1. Volet théorique	60 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	<p>¹ Les compétences évaluées dans le volet théorique sont <i>Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques</i> et <i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i>.</p> <p>² Les compétences évaluées dans le volet pratique sont <i>Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique</i> et <i>Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie</i>.</p> <p>* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur deux à la 1^{re} étape et au moins une compétence sur deux à la 2^e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. L'enseignant(e) doit faire le choix d'évaluer ou de ne pas évaluer le volet visé à cette étape de l'année scolaire. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer tous les volets à la 1^{re} ou à la 2^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves pour les volets non évalués au bulletin.</p>
2. Volet pratique	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants					
Nom		Louis Doucet		doucetl@cssdn.gouv.qc.ca	
Courriel		Christopher Dicaire		dicairec@cssdn.gouv.qc.ca	
Informations générales					

Matière : Éducation physique et à la santé

043202

Bulletin	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	100%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1 ^{re} étape ou à la 2 ^e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	François Gingras gingrasf@cssdn.gouv.qc.ca Antoine Allard allarda21@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	Considérant que les trois compétences évaluées en éducation physique sont regroupées en une seule sur le bulletin, même si l'élève n'a pu être évaluée à une compétence, l'élève devra avoir un résultat disciplinaire à chaque étape.

Matière : Géographie					
095203					
Bulletin	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	100 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une des deux disciplines de l'univers social aux étapes 1 et 2. Toutefois, il ne s'agit pas d'adopter un enseignement semestrialisé de l'histoire et de la géographie au 1er cycle. Ces deux disciplines devront continuer à être enseignées de façon continue. Il est important d'accumuler des traces, des observations ou de faire de la rétroaction sur les apprentissages effectués pendant l'étape où l'une ou l'autre de ces deux disciplines n'aura pas de notes inscrites au bulletin.
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants					
Nom			Jean-Michel Groleau groleauj@cssdn.gouv.qc.ca		
Courriel			Frédéric Laliberté labontef@cssdn.gouv.qc.ca		
Informations générales					

Matière : Histoire					
087203					
Bulletin	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	100 %	Résultat au bulletin		Résultat au bulletin	<p>* L'enseignant doit évaluer au moins une des deux disciplines de l'univers social aux étapes 1 et 2. Toutefois, il ne s'agit pas d'adopter un enseignement semestrialisé de l'histoire et de la géographie au 1^{er} cycle. Ces deux disciplines devront continuer à être enseignées de façon continue. Il est important d'accumuler des traces, des observations ou de faire de la rétroaction sur les apprentissages effectués pendant l'étape où l'une ou l'autre de ces deux disciplines n'aura pas de notes inscrites au bulletin.</p>
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants Nom Courriel			Jean-Michel Groleau groleauj@cssdn.gouv.qc.ca Frédéric Laliberté labontef@cssdn.gouv.qc.ca		
Informations générales					

Matière : Arts plastiques					
168204					
Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Créer des images personnelles et médiatiques	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les deux compétences à la 3e étape. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Apprécier des images	30%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants					
Nom			Natacha Dubois duboisn7@cssdn.gouv.qc.ca		
Courriel			Caroline Martineau martineauc14@cssdn.gouv.qc.ca		
Informations générales			<ul style="list-style-type: none"> • matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. Les modalités qui suivent devront être respectées : <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; • Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100. 		

Matière : Culture et Citoyenneté Québécoise

080202

Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Réfléchir sur des questions éthiques (C2)	50 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une des deux compétences à l'étape 1 et à l'étape 2 et les deux compétences à la 3e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins à deux reprises pendant l'année (incluant la 3e étape). Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Étudier des réalités culturelles (C1)	50 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Jean-Philippe Bélanger-Bérubé belangerberubej@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	<ul style="list-style-type: none"> • matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. Les modalités qui suivent devront être respectées : <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; • Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.

Matière : Musique					
169204					
Compétence	%	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	Modalités d'évaluation
Créer et interpréter des œuvres musicales	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les trois compétences à la 3e étape. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Apprécier des œuvres musicales	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Coordonnées des enseignants Nom Courriel		Nathan Martin martinn3@cssdn.gouv.qc.ca			
Informations générales		<ul style="list-style-type: none"> • matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. Les modalités qui suivent devront être respectées : • Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; • Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100. 			

Matière : Profils 1^{er} cycle

Bulletin	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Modèle d'évaluation
Résultat disciplinaire	*Résultat au bulletin pour	*Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins 2 fois. À l'étape 1 ou 2 et à l'étape 3

Information Complémentaires

Coordonnées des enseignants Profil Nom Courriel	<p>Agro-découverte (206162) Frédéric Labonté labontef@cssdn.gouv.qc.ca</p> <p>Arts plastiques et multimédia (180142) Natacha Dubois Catherine Barbier duboisn7@cssdn.gouv.qc.ca barbierc@cssdn.gouv.qc.ca</p> <p>Arts de la scène / musique (165142) Élodie Bernier bernier26@cssdn.gouv.qc.ca</p> <p>Entrepreneuriat (104162) Caroline Martineau martineauc14@cssdn.gouv.qc.ca</p> <p>Hockey (Hocke1) Antoine Allard allarda21@cssdn.gouv.qc.ca</p> <p>Informatique / Robotique (111142) Patrice Boutin boutinp9@cssdn.gouv.qc.ca</p> <p>Plein air (044142) Jean-Philippe Bélanger-Bérubé Kevin Frongillo belangerberubej@cssdn.gouv.qc.ca frongillok@cssdn.gouv.qc.ca</p> <p>Sports (sport1) François Gingras Joakim Julien Marco Julien gingrasf@cssdn.gouv.qc.ca julienj5@cssdn.gouv.qc.ca julienm1@cssdn.gouv.qc.ca</p>
--	---